

Savoir trier

Mise à jour le 07 octobre
2020

Le tri des déchets

**Retrouvez dans ce guide
l'ensemble des consignes et des
bonnes pratiques pour devenir
des trieurs d'élite!**

Tous les emballages et papiers se trient. Jetez-les vides, en vrac et sans les imbriquer.

- Emballages plastiques
- Papiers non broyés et cartonnettes
- Emballages métalliques (couvercles, bouchons, capsules, papier aluminium, dosettes, plaquettes de médicaments vides, opercules...)

Pensez à aplatir vos cartonnettes et à écraser vos bouteilles (du haut vers les bas en vissant le bouchon) pour gagner de la place.

⚠ **JE NE DÉPOSE PAS :** Jouets, couche, mouchoirs, cotons, cotons-tiges, masques, essuie-tout, emballages de produits toxiques, cartouches d'encre, piles, gros cartons, textiles, cartouche de gaz...



Sans bouchons, ni couvercles.

→ Bouteilles

→ Pots

→ Bocaux

→ Flacons...

☒ Vides et en vrac, inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

⚠ **JE NE DÉPOSE PAS :** Vaisselle, ampoule, terre cuite, miroir, vitre...



En bon état ou usés, démodés, déchirés, troués... Vos textiles peuvent être réutilisés ou recyclés. Donnez-leur une seconde vie !

→ Vêtements et linge

→ Chaussures et maroquinerie

Déposez-les dans les bornes dédiées, identifiables par le logo Re_fashion

[Carte des points de dépôt des textiles \(https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/gerer-et-reduire-nos-dechets/agir-pour-reduire-nos-dechets/donner-une-seconde-vie-aux-textiles\)](https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/gerer-et-reduire-nos-dechets/agir-pour-reduire-nos-dechets/donner-une-seconde-vie-aux-textiles)

Vos dons seront collectés par des structures locales qui en effectueront le tri pour les revendre localement ou les recycler (chiffon, isolant...).

Vos textiles doivent être secs, non souillés, conditionnés dans des sacs de 30 L bien fermés. Attachez les chaussures par paires.

⚠ **ATTENTION** : couettes et oreillers vont en déchetteries.



Épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, feuilles mortes, petits branchages... peuvent être compostés et vous permet de réduire vos déchets.

Pour tout savoir sur le compostage, consultez

[cette page.](#)

Déchets non recyclables et non dangereux : Restes alimentaires (si vous ne disposez pas de composteurs),
essuie-tout, mouchoirs, couches, masques chirurgicaux, articles d'hygiène...

☒ Déchets à placer dans des sacs fermés à l'intérieur du conteneur.

⚠ **JE NE DÉPOSE PAS :** Déchets végétaux, encombrants, gravats, déchets dangereux, piles, cartouches de gaz,
déchets contenant de l'amiante, seringues et autres déchets de soin.



Dangereux pour l'environnement, les déchets chimiques ou déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations. Vous devez impérativement les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...).

Les emballages vides, souillés de produits chimiques sont aussi concernés.

- **Déchets des produits d'entretien véhicule** : anti-gel, anti-goudron, filtre à huile, polish, liquides de dégivrage et de refroidissement.
- **Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue** : combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyeur cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.
- **Déchets des produits d'entretien piscine** : Chlore, désinfectant de piscines, régulateur PH.
- **Déchets de produits de bricolage et décoration** :
 - ▷ peinture, vernis, lasure, pigments couleurs.
 - ▷ Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.
 - ▷ Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.
- **Déchets des produits spéciaux d'entretien maison** : déboucheurs canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).
- **Déchets des produits de jardinage** : Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Guide du tri

